

## **Règlement Jeu – Concours de dessin Les Planètes**

### **ARTICLE 1 : SOCIÉTÉ ORGANISATRICE DU JEU**

La société Lunii (ci-après, « la Société Organisatrice »), SAS au capital de 11 415,00 euros, dont le siège social est situé 166 boulevard Voltaire 75011 Paris, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris (France), sous le numéro 802 801 472, organise un jeu gratuit et sans obligation d'achat intitulé « Concours de dessin Les Planètes » (ci-après, le « Jeu ») du vendredi 13 mai 2022 à 12h au lundi 13 juin 2022 à 23h59 à (ci-après, la « Durée du Jeu »), et accessible à l'adresse suivante : [https://lunii.co/reglement\\_concours\\_dessin\\_planetes](https://lunii.co/reglement_concours_dessin_planetes) et disponible sur chaque publication des concours sur les pages Facebook et Instagram de la Société Organisatrice (ci-après, « le Site »).

La participation au jeu n'est possible uniquement que sur le Site durant la Durée du Jeu.

### **ARTICLE 2 : CONDITIONS DE PARTICIPATIONS**

La participation au Jeu est ouverte aux enfants de 3 à 12 ans inclus résidant en France métropolitaine, Luxembourg, Suisse, Belgique, Monaco ayant reçu l'autorisation préalable et écrite de leur(s) parent(s) ou Représentant légal (ci-après « Représentant légal », pour participer au Jeu (modèle d'autorisation ci-après à joindre avec le formulaire d'inscription).

Sont exclus de toute participation au présent Jeu et du bénéfice de toute dotation, que ce soit directement ou indirectement l'ensemble du personnel de la Société Organisatrice et des Partenaires, y compris leur famille et conjoints (mariage, P.A.C.S. ou vie maritale reconnue ou non), ainsi que les personnes mineures sans autorisation parentale.

La Société Organisatrice se réservant le droit de procéder à toutes les vérifications nécessaires concernant l'identité, l'adresse postale et / ou électronique des participants.

Une seule participation par foyer (même nom, même adresse) sera prise en compte pendant toute la Durée du Jeu. La Société Organisatrice se réserve le droit de vérifier que les gagnants ont participé au Jeu dans des conditions conformes au Règlement, les participations non-conformes entraînant la disqualification des gagnants et l'annulation de leurs gains.

Les personnes n'ayant pas justifié de leurs coordonnées et identités complètes ou qui les auront fournies de façon inexacte ou mensongère seront disqualifiées, tout comme les personnes refusant les collectes, enregistrements et utilisations des informations à caractère nominatif les concernant et strictement nécessaires pour les besoins de la gestion du jeu.

Le non-respect dudit Règlement entraîne l'annulation automatique de la participation et de l'attribution éventuelle de gratifications.

La Société Organisatrice pourra annuler tout ou partie du Jeu s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit, notamment de manière informatique, dans le cadre de la participation au Jeu. La Société Organisatrice se réserve, dans cette hypothèse, le droit de ne pas attribuer les dotations aux fraudeurs et/ou de poursuivre devant les juridictions compétentes les auteurs de ces fraudes. Il est expressément convenu que la Société Organisatrice pourra se prévaloir des programmes, données, fichiers, enregistrements, opérations et autres éléments sous format ou support informatique ou électronique notamment aux fins de prouver tout manquement par les participants aux dispositions du Règlement.

## **ARTICLE 3 : MODALITES DE PARTICIPATION**

### **3.1 Inscription**

Pour pouvoir accéder au Jeu, le Représentant légal doit procéder à l'inscription au Jeu de chaque enfant participant. A cet effet, dans le formulaire d'inscription doivent obligatoirement figurer les informations suivantes pour la prise en compte de la participation de l'enfant au jeu :

- Nom et prénom d'un Représentant légal, et le prénom de l'enfant participant ;
- adresse, code postal et ville ;
- adresse e-mail du Représentant légal ;
- l'autorisation parentale aux noms et prénoms du Représentant légal dûment signée (Annexe 1) ;
- la cession de droits de propriété intellectuelle dûment signée (Annexe 2).

Les modèles d'autorisation parentale et de cession de droits de propriété intellectuelle sont joints en annexe du présent Règlement qui est disponible sur le site de la Société Organisatrice à l'adresse suivante : [https://lunii.co/reglement\\_concours\\_dessin\\_planetes](https://lunii.co/reglement_concours_dessin_planetes)

Toute information personnelle obligatoire pour participer au Jeu et communiquée par le Participant au moment de son inscription et dont il apparaîtrait qu'elle serait manifestement incohérente et/ou fantaisiste, ne sera pas prise en compte et entraînera la nullité de la participation dudit Participant.

### **3.2 Participation**

Pour que la participation de l'enfant soit prise en compte, chaque enfant devra réaliser un dessin représentant une planète de son invention et lui donner un nom sur une feuille libre (format A4), (ci-après « le Dessin »).

Il est impératif, sous peine de rejet, que le Dessin ne porte pas atteinte de quelque manière que ce soit aux droits de propriété intellectuelle et droits à l'image d'un tiers. Dès lors, le Dessin ne doit pas contenir de mentions ou faire apparaître une quelconque marque, signe distinctif ou tout autre signe protégé par le droit de la propriété intellectuelle ou industrielle, appartenant à un tiers.

Le Dessin pourra également être rejeté en cas d'incitations à la discrimination, à la haine ou à la violence, présentant tous propos à caractère raciste, antisémite, xénophobe, sexiste, homophobes ou révisionnistes ou plus généralement, diffamatoires ou injurieux.

Sont également interdit tous propos contraires à l'ordre public et aux bonnes mœurs, à caractère nuisible, menaçant, abusif, haineux, constitutif de harcèlement, vulgaire, obscène, menaçant ou divulguant des informations relatives à la vie privée d'une personne ou susceptibles par leur nature d'y porter atteinte en dévoilant des coordonnées personnelles (email, adresse postale, téléphone...), comme au respect de la personne humaine, à sa dignité, à l'égalité entre hommes et femmes ou portant atteinte d'une quelconque manière aux mineurs, reproduisant des échanges privés, toutes contributions à caractère pornographique pédophile, ou violent, sans que cette liste ne soit exhaustive...

Le Représentant légal de l'enfant s'engage à fournir un dessin que l'enfant aura réalisé personnellement.

Le Dessin réalisé ainsi que le formulaire d'inscription (comprenant l'autorisation parentale et la clause de cession de droits) devront être adressés, avant le lundi 13 juin 2022 (cachet de la poste faisant foi) à l'adresse suivante :

Lunii  
Concours de dessin  
166 Boulevard Voltaire  
75011 Paris

Les dessins ne seront pas retournés.

## **ARTICLE 4 : SELECTION DES GAGNANTS**

**Un seul lot sera attribué par gagnant (3 gagnants). Les gagnants seront désignés par un jury.**

A la fin du Jeu, la Société Organisatrice va répertorier l'ensemble des Dessins (ayant suivi les modalités de participation prévues à l'article 3 du présent Règlement) des participants afin de les remettre au jury (ci-après désigné, le « Jury »).

Le Jury est constitué de 5 personnes issues de la Société Organisatrice.

Ce Jury procédera à la désignation du gagnant de manière impartiale au regard de critères objectifs comme la créativité, l'originalité (forme, couleur, détails).

Les participants désignés comme étant gagnants seront contactés par courrier électronique, à l'adresse indiquée lors de l'inscription au Jeu, par la Société Organisatrice. Si un gagnant ne se manifeste pas dans le mois suivant l'envoi de ce courrier électronique, il sera considéré comme ayant renoncé à son lot et le lot restera la propriété de la Société Organisatrice.

Du seul fait de l'acceptation de son prix, le gagnant autorise la Société Organisatrice à utiliser son nom, prénom, ainsi que l'indication de sa ville et de son département de résidence dans toute manifestation publi-promotionnelle ou autres, les pages des réseaux sociaux de la Société Organisatrice et de ses Partenaires, sur le site Internet de la Société Organisatrice et de ses Partenaires et sur tout site ou support affilié de la Société Organisatrice et de ses Partenaires, sans que cette utilisation puisse ouvrir de droit et rémunération autres que le prix gagné.

La participation au Jeu débute le vendredi 13 mai 2022 et s'achève le lundi 13 juin 2022 à et le tirage au sort sera effectué le mardi 28 juin 2022. A l'issue de ce tirage au sort, la Société Organisatrice procédera alors à la divulgation du nom des gagnants le 28 juin 2022 sur les publications (post d'origine de lancement du concours et rappels) du Jeu publiée le 13 mai 2022 et pendant le mois qui suit sur le Site de la Société Organisatrice.

S'il s'avérait que les gagnants ne répondent pas aux critères du Règlement, leur dotation ne leur sera pas attribuée. Dans cette hypothèse, les dotations seront définitivement perdues et aucun tirage au sort ne sera organisé et ce, sans que la responsabilité de la Société Organisatrice ne puisse être engagée de ce fait.

## **ARTICLE 5 : DOTATIONS**

Le Jeu est composé des dotations suivantes (une dotation par gagnant) :

- Lot 1 : Un (1) exemplaire de l'édition limitée Océan de Ma Fabrique à Histoires (lot d'une valeur de 64,90 €).

- Lot 2 : Deux (2) album audio sur la thématique de l'espace parmi cette sélection : Gigi Shériffe de l'espace, Galilée, ASTRA, Dans l'espace, À la Découverte de Nouveaux Mondes, Suzanne et Gaston rêvent avec Le Petit Prince (lot d'une valeur de 25,80 €).
- Lot 3 : Deux (2) album audio sur la thématique de l'espace parmi cette sélection : Gigi Shériffe de l'espace, Galilée, ASTRA, Dans l'espace, À la Découverte de Nouveaux Mondes, Suzanne et Gaston rêvent avec Le Petit Prince (lot d'une valeur de 25,80 €).

La valeur totale des lots est de 116,5 € TTC.

La valeur indiquée pour le(s) lot(s) correspond au prix public TTC pratiqué ou estimé à la date de rédaction du Règlement, elle est donnée à titre de simple indication et est susceptible de variation. La Société Organisatrice ou les Partenaires ne peuvent être tenus pour responsables de tout incident/accident pouvant survenir dans l'utilisation des lots. Toutes les marques ou noms de produits cités sont des marques déposées de leurs propriétaires respectifs.

La Société Organisatrice se réserve la possibilité, si les circonstances l'exigent, de substituer, à tout moment, à la dotation, une dotation d'une valeur unitaire commerciale et de caractéristiques équivalentes.

## **ARTICLE 6 : REMISE DES LOTS**

Suite à leur participation en cas de gain comme décrite aux présentes, les gagnants recevront toutes les informations nécessaires à l'acheminement des lots via un courrier électronique dans les 5 jours (hors week-end et jours fériés), à partir de l'annonce des gagnants.

Les lots seront envoyés aux gagnants par voie postale (l'exemplaire de Ma Fabrique à Histoires) ou par courrier électronique (les codes pour les albums audio) suivant le lot concerné.

La Société Organisatrice ne pourra être tenue pour responsable de l'envoi des dotations à une adresse postale ou email inexacte du fait de la négligence du gagnant ou encore si la messagerie électronique du gagnant rejeterait l'email annonçant l'attribution d'un gain, par exemple du fait d'un anti-spam. Si les lots n'ont pu être livrés à leur destinataire pour quelque raison que ce soit, indépendamment de la volonté de la Société Organisatrice, ils resteront définitivement la propriété de la Société Organisatrice.

Les lots ne sont pas interchangeables contre un autre objet, ni contre une quelconque valeur monétaire et ne pourront pas donner lieu à un remboursement partiel ou total. Les participants sont informés que la vente ou l'échange de lots sont strictement interdits.

## **ARTICLE 7 : PROPRIETE INTELLECTUELLE**

Les images utilisées sur le Site, les objets représentés, les marques et dénominations commerciales mentionnées, les éléments graphiques, informatiques et les bases de données composant le Site, sont la propriété exclusive de leurs titulaires respectifs et ne sauraient être extraits, reproduits, représentés ou exploités sans l'autorisation écrite de ces derniers, sous peine de poursuites civiles et/ou pénales. Toutes les marques ou noms de produits cités sont des marques ou noms de produits déposés de leur propriétaire respectif.

Pour valider sa participation au Jeu, chaque enfant et son Représentant légal, acceptent de céder à titre gratuit à la Société Organisatrice l'ensemble des droits d'exploitation du Dessin réalisé par le participant, et ce au travers de la signature d'une cession de droits selon les termes figurant dans le modèle joint en annexe des présentes.

Les participants et leurs Représentants légaux certifient être les seuls titulaires des droits d'auteur sur les Dessins et garantissent à la Société Organisatrice la jouissance entière, libre de toutes servitudes et paisible des droits cédés, contre toutes revendications quelconques à venir.

En cas de poursuite engagée contre la Société Organisatrice pour atteinte au droit de propriété intellectuelle, au droit à l'image d'un tiers ou autres droits que ce tiers pourrait revendiquer, la Société Organisatrice pourra à son tour engager la responsabilité du participant et de son Représentant légal.

## **ARTICLE 8 : AUTORISATION DE DIFFUSION DES INFORMATIONS RELATIVES AUX PARTICIPANTS**

Du seul fait de sa participation au Jeu, le Participant autorise la Société Organisatrice à utiliser ses nom, prénom, ainsi que l'indication de sa ville et de son département de résidence, dans toute manifestation publi-promotionnelle, sur le site internet et les pages Facebook et Instagram de la Société Organisatrice, et sur tout site, ou réseaux sociaux, support affilié, sans que cette utilisation puisse ouvrir de droit et rémunération autre que la dotation offerte pour ce Jeu.

Dès lors, ils n'auront pas la possibilité de s'opposer à leur diffusion, conformément aux termes du présent Règlement. La Société Organisatrice ne saurait être responsable à ce titre de quelque manière que ce soit.

## **ARTICLE 9 : RESPONSABILITE**

La participation au Jeu par Internet implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites de l'Internet, notamment en ce qui concerne les performances techniques, le temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des informations. L'absence de protection de certaines données contre les détournements éventuels et les risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau, ne peuvent en aucun cas entraîner la mise en jeu de la responsabilité de la Société Organisatrice. A ce titre, la Société Organisatrice ne saurait être tenue responsable en cas d'interruption des communications Internet ou d'altération des participations (communication réseau, interruption du réseau) et plus généralement, de tout dysfonctionnement du réseau Internet, de tout ou partie du Site ou de toute autre connexion technique, sur lesquels la Société Organisatrice n'a pas la maîtrise. En particulier, la Société Organisatrice ou ses prestataires déclinent toute responsabilité pour le cas où le Site serait indisponible au cours de la durée du Jeu, pour une raison qui ne leur serait pas imputable. De même, la Société Organisatrice ne peut être tenue pour responsable des retards ou erreurs de transmission de courrier électronique indépendants de sa volonté et décline toute responsabilité en cas de mauvaise utilisation de l'appareil ayant permis d'accéder au Jeu ou d'incident lié à l'utilisation de l'appareil (plus particulièrement, la Société Organisatrice ne saurait être tenue responsable de tout dommage, matériel ou immatériel causé aux participants, à leurs équipements informatiques et aux données qui y sont stockées, et aux conséquences pouvant en découler sur leur activité personnelle, professionnelle ou commerciale). Par ailleurs, la Société Organisatrice ne saurait encourir une quelconque responsabilité si, en cas de force majeure ou d'événements indépendants de sa volonté ou de nécessité justifiée, elle était amenée à annuler le présent Jeu, à l'écourter, le proroger, le reporter ou en modifier les conditions.

Il est précisé que la Société Organisatrice ne peut être tenue responsable de tout dommage direct ou indirect issu d'une interruption, d'un dysfonctionnement quel qu'il soit et ce pour quelque raison que ce soit, ou encore de tout dommage direct qui résulterait, d'une façon quelconque, d'une connexion au site développé dans le cadre de ce Jeu. Il appartient à tout participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique contre toute atteinte.

## **ARTICLE 10 : DONNEES PERSONNELLES**

Il est rappelé que pour participer au Jeu, les participants doivent nécessairement fournir certaines informations personnelles les concernant (nom, prénom, adresse, mail ...). Ces informations sont enregistrées et sauvegardées dans un fichier informatique et sont nécessaires à la prise en compte de leur participation, à la détermination des gagnants et à l'attribution et à l'acheminement des lots. Ces informations sont destinées à la Société Organisatrice, et pourront être transmises à ses Partenaires, prestataires techniques et à un prestataire assurant l'envoi des lots. Les données ainsi recueillies pourront être utilisées dans le cadre légal. En application de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les joueurs disposent des droits d'accès, de rectification et de suppression des données les concernant. Pour exercer ces droits, les joueurs devront envoyer un email à l'adresse : [mesdonnees@lunii.com](mailto:mesdonnees@lunii.com)

Les personnes qui exerceront le droit de suppression des données les concernant avant la fin du Jeu seront réputées renoncer à leur participation et à la remise de sa dotation.

## **ARTICLE 11 : DEPOT DU REGLEMENT**

A compter de la date de sa mise en place, ce Jeu fait l'objet du présent Règlement, déposé sur chaque publication des concours sur les pages Facebook et Instagram de la Société Organisatrice. Il est consultable également à l'adresse suivante : [https://lunii.co/reglement\\_concours\\_dessin\\_planetes](https://lunii.co/reglement_concours_dessin_planetes)

## **ARTICLE 12 : LOI APPLICABLE ET LITIGES**

Le Règlement est régi par la loi française. Tout différend né à l'occasion de ce Jeu sera soumis aux juridictions françaises compétentes sans préjudice des dispositions d'ordre public applicables dans le pays du domicile du participant.

**Annexe 1 - Autorisation parentale  
pour une participation au Jeu «  
Concours de dessin Les Planètes »**

Je soussigné \_\_\_\_\_, représentant légal de

l'enfant \_\_\_\_\_,

l'autorise à participer au Jeu « Concours de dessin Les Planètes » qui se déroule du vendredi  
13 mai 2022 jusqu'au lundi 13 juin 2022.

Fait à ..... le .....

Signature

Toute remise de dotation au profit d'un participant mineur est conditionnée à la présentation de cette  
autorisation.

**Annexe 2 - CESSION DROITS  
D'AUTEUR**

Je soussigné(e) ..... (père et mère ou représentants légaux)  
demeurant .....  
agissant en qualité de titulaire de l'autorité parentale de l'enfant ..... ,  
ci-après l'Enfant,  
demeurant ..... , par la présente :

autorise à titre gracieux, au profit de la société LUNII SAS, la cession des droits patrimoniaux d'auteur de mon Enfant sur le dessin réalisé dans le cadre du Jeu « Concours de dessin Les Planètes » et à ce titre,

- cède à Lunii SAS les droits exclusifs de reproduction, de représentation et d'adaptation par tous les moyens du dessin ;
- Cède à Lunii SAS le droit d'exploiter le dessin de mon Enfant, à travers le monde, pour la durée de protection légale de ces droits d'auteur, sous toute forme pour toute campagne publicitaire ou promotionnelle, et ce sur tout support et par tous moyens de communication, notamment revue, catalogue, affiche, site internet, réseaux sociaux sur tous supports connus ou inconnus à ce jour, sans aucune forme de rémunération, permission ou avis.

Cette autorisation est consentie à titre gracieux pour une durée de cinq ans à compter de la première utilisation commerciale du dessin gagnant, pour le monde entier, sans limitation en nombre, pour des supports papiers ou numériques et tout support existant.

**Fait à .....\*, le**

**\***

Signature

\*champs obligatoires